

Saint-Nicolas, le 13 octobre 2026

Aux membres du Conseil communal

Madame la conseillère,
Monsieur le conseiller,

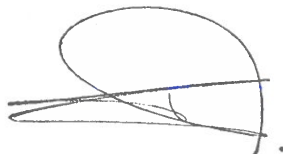
En application de l'article L1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ainsi que de l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, je vous prie de bien vouloir prendre en compte **le point supplémentaire** à l'ordre du jour de la **séance du Conseil communal du 19 octobre 2026**, à 19h30, dont la teneur suit :

A la demande de Mme L. GUDELI (Groupe PTB)

11. Motion relative à l'augmentation des tarifs TEC



Valérie MAES
Bourgmestre





Motion relative à l'augmentation des tarifs TEC

Considérant que :

- La nouvelle grille tarifaire du TEC qui entrera en vigueur le 1er février 2027, qui supprime le système zonal au profit d'un tarif unique sur les lignes classiques et fixe le billet unitaire à 2,80 euros ;
- Le tarif annuel plein pour un adulte passe à 525 euros sur les lignes classiques, contre 420 euros pour l'abonnement actuel, soit une augmentation de 25 % pour les usagers ;
- La suppression du tarif « NEXT », qui permettait des déplacements courts à un prix adapté et constituait une alternative essentielle à l'abonnement annuel et au ticket unitaire ;
- La réforme qui entrera en vigueur le 1er février 2027 supprime la catégorie spécifique des 18-24 ans et leur abonnement annuel à 12 euros, et qu'elle fusionne les 12-17 ans et les 18-24 ans dans une seule catégorie « 12-25 ans », dont l'abonnement annuel Classic passe à 180 euros et l'abonnement Express à 384 euros, ce qui représente une augmentation brutale pour les jeunes et les étudiants qui dépendaient de ce tarif accessible ;

Considérant en outre que :

- Cette réforme tarifaire intervient dans un contexte de dégradation du service public de transport en Wallonie, avec des fréquences réduites, des bus annulés et une fiabilité chancelante depuis le printemps 2025 ;
- Le gouvernement wallon MR-Engagés avait promis que les efforts budgétaires se feraient « sans conséquence sur le portefeuille des citoyens » ;
- Cette réforme découle du nouveau Contrat de Service Public qui fixe un objectif d'augmentation du taux de couverture des charges par les recettes propres, passant de 10 à 14 % dès 2027, ce qui représente environ 41 millions d'euros à trouver dans la poche des usagers ;
- Il est nécessaire de défendre des transports publics de meilleure qualité, plus abordables, voire gratuits, comme c'est le cas au Luxembourg ou dans plusieurs villes françaises ;

Considérant enfin que :

- La mobilité est un droit, pas un privilège, et qu'un réseau de transport public performant, abordable et accessible est une nécessité pour le développement de nos communes, pour la transition écologique et pour la justice sociale ;

- Bien que la commune de Saint-Nicolas ne soit pas directement compétente en matière de tarification du TEC, les autorités locales ont un rôle à jouer dans la défense des usagers et de l'accès à la mobilité pour tous ;

- Les habitants de la commune sont directement concernés : les jeunes qui prennent le bus pour se rendre à l'école ou au travail, notamment les 18-24 ans qui perdent leur abonnement à 12 euros par an, les travailleurs qui n'ont pas d'alternative à la voiture, les seniors et les personnes précarisées pour qui chaque euro compte ;

- Le nombre de voitures par ménage est significativement plus faible à Saint-Nicolas qu'en Wallonie, ce qui rend d'autant plus cruciale la présence d'un transport public abordable et accessible pour les habitants de notre commune ;

Le Conseil communal de Saint-Nicolas :

1. **EXPRIME** son opposition à l'augmentation des tarifs du TEC et à la suppression du tarif « NEXT » ;
2. **RÉAFFIRME** son attachement à un service public de transport accessible et abordable pour toutes et tous ;
3. **DEMANDE** au gouvernement wallon et à l'OTW de revoir leur grille tarifaire afin de proposer une tarification conforme au niveau de service proposé, au niveau de revenu de la population desservie et aux standards européens ;
4. **SOUTIENT** les usagers du TEC dans leurs revendications pour un transport public de qualité ;
5. **CHARGE** le Collège communal de transmettre la présente motion au gouvernement wallon, à l'OTW, ainsi qu'aux groupes parlementaires wallons concernés.

Pour les mandataires du groupe PTB,

L
é
a

G
u
d
e
l
:

Note explicative : motion contre l'augmentation des tarifs TEC

La présente motion vise à permettre au Conseil communal de Saint-Nicolas de prendre position concernant la nouvelle grille tarifaire du TEC, qui entrera en vigueur le 1er février 2027.

Selon les informations disponibles, le gouvernement wallon a approuvé une nouvelle grille tarifaire qui supprime la quasi-gratuité pour plusieurs catégories d'usagers. L'abonnement annuel à 12 euros pour les 18-24 ans est supprimé, et les catégories 12-17 ans et 18-24 ans sont fusionnées en une seule catégorie « 12-25 ans ».

Concrètement, les jeunes de 18 à 24 ans qui bénéficiaient d'un abonnement annuel à 12 euros devront désormais payer 180 euros par an pour l'abonnement Classic, et jusqu'à 384 euros pour l'abonnement Express. Cela représente une augmentation de 15 à 32 fois le prix actuel. Pour les usagers de 25 à 64 ans, l'abonnement Classic passe à 525 euros par an, contre 420 euros actuellement, soit une augmentation de 25 %.

Cette réforme ne touche pas uniformément tous les usagers. Les bénéficiaires du statut BIM voient leur abonnement passer de 12 à 60 euros par an, soit une multiplication par cinq. Les seniors de plus de 65 ans subissent une augmentation encore plus brutale : leur abonnement Express passe de 12 à 120 euros, soit dix fois plus cher.

La cible principale de cette réforme, ce sont les jeunes. Ceux qui étudient, qui se forment, qui n'ont pas toujours les moyens de se déplacer autrement. Le gouvernement MR-Engagés frappe une nouvelle fois cette catégorie, après la hausse du minerval dans l'enseignement supérieur.

Cette réforme tarifaire intervient alors que le service public de transport en Wallonie se dégrade depuis plusieurs années. Fréquences réduites, bus annulés, fiabilité chancelante : les usagers paient plus cher pour un service qui se détériore.

Le gouvernement wallon avait pourtant promis que les efforts budgétaires se feraient « sans conséquence sur le portefeuille des citoyens ». La nouvelle grille tarifaire prouve le contraire.

Cette augmentation découle directement du nouveau Contrat de Service Public conclu entre la Région wallonne et le TEC. Le gouvernement y a fixé un objectif d'augmentation du taux de couverture des charges par les recettes propres, qui doit passer de 10 % à 14 % dès 2027. Cela représente environ 41 millions d'euros à aller chercher dans la poche des usagers.

Le PTB dénonce cette logique : ce n'est pas aux travailleurs et aux usagers de financer le déficit du service public. La mobilité est un droit, pas un privilège.

Bien que la commune de Saint-Nicolas ne soit pas directement compétente en matière de tarification du TEC, cette question concerne directement ses habitants. Les ménages de notre commune possèdent en moyenne moins de voitures que la moyenne wallonne, ce qui rend le transport public d'autant plus essentiel pour la mobilité quotidienne.

Les jeunes, les travailleurs, les seniors et les personnes précarisées de Saint-Nicolas dépendent du TEC pour se déplacer, se rendre à l'école, au travail ou accéder aux services. Une augmentation aussi brutale des tarifs constitue une atteinte directe à leur pouvoir d'achat et à leur droit à la mobilité.

Par cette motion, le groupe PTB propose au Conseil communal de Saint-Nicolas :

1. d'exprimer son opposition à l'augmentation des tarifs du TEC et à la suppression de l'abonnement à 12 euros pour les 18-24 ans ;
2. de réaffirmer son attachement à un service public de transport accessible et abordable pour toutes et tous ;
3. de demander au gouvernement wallon et à l'OTW de revoir leur grille tarifaire afin de proposer une tarification conforme au niveau de service proposé et au pouvoir d'achat de la population ;
4. de soutenir les usagers du TEC dans leurs revendications pour un transport public de qualité.